L'Anarcho-syndicaliste n°22
juin 1962 (supposée)
Groupe Fernand PELLOUTIER - NANTES

L'AFFAIRE SALAMERO (Bordeaux) ...

Me voici donc exclu de la C.G.T. «Comportement incompatible avec l'orientation de la C.G.T.», «Organisation de fractions», «A porté atteinte aux intérêts du Syndicat», ... etc ...

Comme on pourra le voir à la lecture des documents ci-dessous, j'ai été exclu au nom de l'unité, de la démocratie syndicale, de la liberté d'expression !!!

Cyniques où inconscients (suivant qu'ils sont dirigeants ou exécutants) les staliniens (même déstalinisés) restent la fraction la plus dangereuse pour la classe ouvrière. Mille fois plus dangereuse que les réformistes. Et cela il faut que tous les syndicalistes le comprennent. Il reste encore quelques anarchistes (très peu) à la C.G.T. Qu'ils ne se fassent pas d'illusions: s'ils se contentent de faire de l'opposition de congrès, ils ne seront pas ennuyés, s'ils s'assurent la direction d'une section syndicale dans une Usine, un Chantier ou un Bureau, les ennuis commenceront. Et si, dépassant le stade de l'opposition individuelle, ils cherchent celle-ci collectivement , à construire une tendance, ils seront balayés sans autre forme de procès qu'une caricature.

J. SALAMERO

DOCUMENTS

RAPPORT DE LA COMMISSION DES CONFLITS
DU SYNDICAT DES METAUX - C.G.T. - BORDEAUX

Après avoir entendu les rapports de la Section Syndicale G.A.M.D. de MERIGNAC, lu et consulté les documents concernant l'attitude du Camarade SALAMERO - l'impliquant dans la signature de documents portant atteinte à notre Organisation en utilisant son titre de Militant C.G.T. - cette attitude faisant suite à un travail de division sur les principes statutaires propres à notre Organisation.

Réunie le 28 AVRIL 1962, la Commission des Conflits à posé la question suivante au Camarade SALAMERO:

Est-ce que tu es conscient que la signature du manifeste paru dans la presse et à la radio a causé un préjudice à la C.G.T.?

Ce dernier a affirmé avoir agit en toute connaissance de cause et déclare qu'à l'avenir, il recommencera.

Devant une telle position, la commission propose par 8 voix contre une, son exclusion au Conseil Syndical des Métaux.

Bordeaux, le 28 avril 1962

La Commission des conflits élue au 19è congrès de mars 1961 est composée de 13 membres, 2 n'étant plus adhérents du syndicat;11 camarades ont été convoqués; sur ce nombre 2 étaient valablement excusés car ils travaillaient, de sont BRACHET (Bretts et Blanchard), LAGET (ex-C.IM.T.) isolé, travaillaient en déplacement.

Etaient présents 9 camarades: TIME, BLANCHARD (Dassault Talence), LHERITIER (C.I.M.T.), MAESTRO ainé (Chantiers Gironde),FONTES (ex-Diamant, isolé), DEANJEAN, SILLEGUE (BDX-Sud), FAGINOT (Dassault Mérignac), PUYVAUDRAN (S.F.E.R.M.A.).

COMMENTAIRES

La Commission a “discuté” 2 heures 30 avec les responsables et ... 5 minutes avec SALAMERO.

A la question posée, voici la réponse:

“J’ai agit en sachant ce que je faisais. Il n’y a aucun préjudice causé à la C.G.T. puisqu’il n’est pas question d’elle dans le manifeste, mais d’un parti politique dont les agissements sont condamnés. Je pense que, si ce parti, ou un autre, continue à employer de telles méthodes, il s’attirera ripostes de plus en plus énergiques. Vous vous occupez donc de choses qui ne vous regardent pas, puisque vous êtes une organisation syndicale”.

On peut noter avec quelle facilité ces démocrates transforment les déclarations. Dans leur texte, j’ai l’air de dire que j’ai agit pour porter atteinte à la C.G.T., et que je recommencerai.

DECISION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES METAUX C.G.T. - BORDEAUX

Le Conseil Syndical du Syndicat des Métaux de Bordeaux, convoqué en séance extraordinaire le 12 MAI 1962, sous la présidence du Camarade GERBAUD Maurice, Membre du Secrétariat du Syndicat et Secrétaire de la Section Syndicale C.I.M.T., après avoir pris connaissance:

- du rapport de la commission des conflits du syndicat et de ses conclusions du 23 Avril 1962,
- des documents diffusés personnellement par SALAMERO dans l’entreprise G.A.M.DASSAULT-MERIGNAC

considérant que son comportement et les méthodes qu’il emploie sont néfastes au maintien de la cohésion de tous les adhérents du syndicat ainsi que ceux de la C.G.T., cohésion telle qu’elle est définie suivant l’article 2, des statuts du syndicat établi de façon analogue à ceux qui furent la base de la réalisation de l’Unité Syndicale et dénommée «CHARTE D’UNITE DE TOULOUSE» dont des textes sont rappelés ci-dessous:

Les assemblées et congrès syndicaux statutaires sont seuls qualifiés pour prendra des décisions. La démocratie syndicale assure à chaque syndiqué une garantie qu’il peut à l’intérieur du syndicat défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l’organisation.

Les syndicats groupant les salariés de toutes opinions, aucun de leurs adhérents ne saurait être inquiété pour la manifestation de son opinion qu’il professe en dehors de l’organisation syndicale.

La Liberté d’opinion et le jeu de la démocratie prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d’organisme agissant dans les syndicats comme fractions, dans le but d’influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein.

Les syndicats par leur nature même et leur composition, rassemblent les travailleurs des organisations diverses, font preuve de l’esprit le plus large pour maintenir leur unité.

Leurs statuts doivent prévoir les moyens de maintenir leur cohésion, le respect des principes admis par les deux délégations et des chartes votées. Ils assurent le maintien des syndicats dans leur rôle constant de défense des intérêts ouvriers.

(extrait de l’article 2 des statuts du syndicat adoptés le 24 Juillet 1935 et ratifiés par le Congrès de Septembre 1935 et toujours en vigueur)

Regrettant que SALAMERO n’ait pas cru devoir répondre à la convocation adressée par le secrétariat du syndicat et qui lui fut remise par le Secrétaire de la section syndicale G.A.M.DASSAULT-MERIGNAC - afin qu’il puisse, conformément aux statuts du syndicat, venir donner ses explications sur les différentes attitudes qui lui sont reprochées, tant par la majorité des adhérents de la section syndicale G.A.M. DASSAULT-MERIGNAC que par la «Commission des Conflits du syndicat»

DECIDE d’exclure SALAMERO du syndicat à dater de ce jour - 12 MAI 1962.

La décision a été prise à l'unanimité par le Conseil Syndical moins UNE VOIX (cette voix est celle d'un Camarade, membre du Comité Exécutif et du bureau du syndicat qui proposait la sanction suivante : UN BLAME.

Le Président: M. GERBAUD

COMMENTAIRES

Je n'ai pas été au Conseil Syndical pour plusieurs raisons.

1°- Les syndiqués ne savaient pas que cette réunion avait lieu. Pas plus qu'ils n'ont été informés du jour où s'est tenue la commission des conflits.

2°- On m'excusera, mais je n'avais pas du tout envie de recommencer la comédie de la réunion de la Commission des Conflits.

3°- Je savais que je me trouverai en face d'un Conseil Syndical soigneusement choisi et trié, composé à deux exceptions près de militants disciplinés du P.C.F. qui avaient décidé mon exclusion, bien avant qu'ils se réunissent en Conseil Syndical du Syndicat des Métaux C.G.T.

4°- Mes explications, je les avais données sur tous les tons, depuis les années ou je militais à la C.G.T., et pour cette affaire, plus particulièrement, aux syndiqués de l'Usine.

Le 18 Mai, un meeting d'union syndicaliste était organisé à BORDEAUX pour:
- la démocratie dans le mouvement ouvrier,
- la reconnaissance et la liberté d'expression dans le mouvement syndical des différentes tendances,
- en solidarité avec les militants ouvriers calomniés et malmenés.

Pour ce meeting, les copains de BORDEAUX avaient fait un effort sérieux de propagande. Malgré cela, 130 personnes environ ont assisté à la réunion. Ce qui, à notre avis, démontre bien à quel degré d'indifférence est parvenue la classe ouvrière.

Le déroulement s'est effectué normalement.

Deux Membres du Comité Fédéral de la Gironde du P.C.F. qui étaient dans la salle, l'ont quittée avant que nos Camarades aient terminé leurs interventions.

Ce fut quand même une excellente chose que d'organiser ce meeting, même si le nombre des participants ne fut pas nombreux.

La propagande organisée (tracts - affiches - annonces dans la presse) la mobilisation de quelques copains pendant plusieurs jours, tout cela est utile. Sans compter que les staliniens savent désormais qu'il n'y aura plus un seul militent frappé, calomnié, condamné sans que s'organise, de plus en plus rapide, la riposte.

J. SALAMERO

APRES SALAMERO... ROCTON !

Après BORDEAUX et l'exclusion du Camarade SALAMERO, c'est maintenant NANTES, que les staliniens ont choisi pour détruire les militants révolutionnaires.

A l'Usine SUD-AVIATION, un Camarade trotskyste est en butte à l'appareil stalinien, en employant toujours les mêmes méthodes guépéoutistes (calomnies... etc...) ceux-ci veulent interdire à ce Camarade, toute possibilité de militer dans le mouvement ouvrier. Ils tentent de l'isoler (ce qui n'a pas réussi) et après la campagne de calomnies contre le Camarade HEBERT, font l'amalgame avec ce dernier.

Pour le respect de la démocratie, pour que toutes les tendances dans le mouvement ouvrier puissent s'exprimer, les militants révolutionnaires doivent présenter un front commun contre toutes les attaques de l'appareil.

Les staliniens ne peuvent admettre, qu'en dehors d'eux, des militants ouvriers puissent avoir droit de cité dans la classe ouvrière. Avec la politique de plus en plus droitière que pratique le P.C., ce dernier ne veut à aucun prix, que cette politique soit dénoncée dans le mouvement syndical, et c'est pourquoi depuis plusieurs mois, il mène une campagne d'exclusion contre tous ceux qui critiquent sa politique équivoque vis-à-vis du régime gaulliste.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés à SUD-AVIATION:

La liste des délégués du personnel devait être déposée à la Direction, le Mercredi 13 JUIN à 9 heures. Ce jour même, un peu avant 9 heures, le Camarade en question allait trouver le Secrétaire de Section pour lui demander des explications au sujet des élections. Il apprenait que la veille, après 14 heures, une réunion de Bureau décidait de la liste à présenter, et refusait de représenter le Camarade ROCTON. Ce dernier n'avait pas été convoqué, et aucune réunion de syndiqués n'avait approuvé cette liste. Aussitôt, ce Camarade faisait circuler une pétition faite comme suit:

- Pour le respect de la démocratie,
- Contre la mesure arbitraire de suspendre de son mandat de délégué, le Camarade ROCTON, sans l'avoir convoqué à la réunion de Section,
- Pour le respect de l'Assemblée Générale des syndiqués qui doit avoir lieu tous les mois et qui, seule, doit décider du choix des délégués,
- Pour le maintien de son mandat de délégué,

Les Camarades soussignés protestent contre la mesure prise à l'encontre du Camarade ROCTON, et maintienne sa candidaturent à ce mandat.

Dans une heure de temps, ce Camarade récoltait 46 signatures. Aussitôt, l'appareil s'agitait et accentuait sa campagne de calomnies. Il reculait, et JEUDI midi, essayait d'enrayer cette protestation par un semblant de réunion de syndiqués, faite aux deux services» Le lendemain, dans l'après-midi, il sortait un tract sur lequel on lisait, entre autres, un résultat imaginé de 100 contre 8! C'est sans doute cela que l'on appelle la démocratie!

A titre indicatif, au 1er service, le Camarade ROCTON n'était pas présent, puisqu'il faisait parti du 2ème service. A ce dernier service, les Camarades présents peuvent témoigner qu'il y avait environ 50% pour et contre. Mais plus honnêtes ils ne citent pas de chiffre, étant donné que les votes n'ont pas été comptés! De toute façon, cette réunion à la sauvette ne pouvait se justifier, et le Canmarade ROCTON exigeait le vendredi matin, une véritable réunion de syndiqués pour s'expliquer, ainsi que la possibilité de s'exprimer dans le journal d'entreprise. La réunion etait fixée au MARDI 19 JUIN, mais sa deuxième demande était refusée. C'est pourquoi, ce Camarade se trouve dans l'obligation de répondre par lettre aux syndiqués.

L'opération des staliniens a réussi dans le sens que, maintenant, la liste est close et déposée. Mais la bataille n'est pas terminée et nous finirons bien par faire respecter la démocratie dans la classe ouvrière.

TRACT DE LA SECTION C.G.T. DE SUD-AVIATION:

UNE MISE AU POINT

Lors de la réunion de Bureau qui traitait de la liste que la Section Syndicale devait présenter pour les élections de délégués du personnel, le Bureau dans son ensemble, décidait de ne pas représenter le Camarade ROCTON.

POURQUOI ?

1° - son travail de collecteur n'était pas fait, ce Camarade ayant pris 20 cartes en début d'année, et n'en ayant pas payé une seule à ce jour,

2°- pendant le dernier mouvement, ce Camarade n'a assisté à aucune réunion des responsables syndicaux,

3°- la démocratie syndicale dont il se fait le champion, n'est valable pour lui qu'à la condition de le satisfaire, en effet, quand la section syndicale prend une décision contraire aux avis de ROCTON (avis souvent dictés par HEBERT) celui-ci ne se plie jamais à la majorité, et continue de défendre son point de vue à l'intérieur de l'Usine,

4°- pendant le Lock-Out, un certain nombre de Camarades, tels HEROUX et SORIN, nous sont apparus capables d'assurer un travail constructif, l'ayant démontré lors du mouvement.

Nous regrettons de n'avoir pu convoquer une Assemblée Générale des Syndiqués pour approuver ces décisions, mais la liste devait être déposée le MERCREDI 13 JUIN AVANT 9 HEURES, et nous n'avons repris le travail que le JEUDI PRECEDENT.

Le Camarade ROCTON n'avait d'ailleurs pas jugé bon d'assister à la réunion, réunion qui d'ailleurs était affichée depuis le matin à l'embauche.

Apprenant le lendemain par le Secrétaire de la Section qu'il ne figurait plus sur la liste, il fit circuler plusieurs papiers dans l'usine, demandant le respect de la démocratie syndicale, et sa réintégration dans la liste des délégués, ce qui revenait à dire qu'à la C.G.T. nous n'étions pas démocrates, et que pour une fois il y en avait un, nous l'enlevions.

Afin de le satisfaire, nous convoquions le mercredi matin deux assemblées des syndiqués, au cours desquelles, ses Camarades ont pu donner leur point de vue.

Les propositions du Bureau furent approuvées à ces réunions par plus de 100 Camarades, alors que 8 seulement approuvèrent ROCTON.

Nous pensions qu'il se serait alors éliminé devant la majorité, nous avons fait erreur.

En effet, ce Camarade continue à faire circuler ses papiers, et menace la Section Syndicale de faire une Assemblée où il ferait voter un manifeste.

Nous lui conseillons d'aller consulter son Camarade:HEBERT qui l'éclairera utilement dans ses manoeuvres anti-C.G.T.

LA SECTION SYNDICALE C.G.T.

LETTRE AUX SYNDIQUES:

“La C.G.T. est, par ses statuts, une organisation démocratique, les Syndicats groupant les salariés de toutes opinions, aucun de leurs adhérents ne saurrient être inquiété pour la manifestation des opinions qu’il professe en dehors de l’Organisation Syndicale”.

Mais les responsables de la Section SUD-AVIATION ignorent cette règle fondamentale de la vie syndicale.

Vendredi matin, je suis allé voir le secrétaire de la section pour lui demander de m’exprimer dans le journal d’entreprise sur les calomnies qui sont deversées sur mon compte depuis quelques jours, calomnies dont certaines sont reprises par le tract diffusé vendredi après-midi aux syndiqués, et qui, plus même, a été rendu public par affichage.

Cela m’a été refusé!

C’est la raison pour laquelle, je me vois obligé de répondre par cette lettre aux syndiqués de la section.

Je ne répondrai pas aux calomnies ignobles, inacceptables pour un militant ouvrier, dont le résultat ne peut être que préjudiciable à l’ensemble de la section.

Ja suis prêt à répondre de mon activité de militant (collectage, participation au dernier mouvement) devant la réunion de syndiqués; c’est pourquoi je l’ai exigée.

Il est regrettable que cette réunion des syndiqués se tienne après le dépôt de la liste pour les élections, alors que mon nom fut rayé de la liste sans même que je sois prévenu.

Pour le simple respect de la démocratie dans l’intérêt de notre campagne pour les élections, il était nécessaire que l’assemblée des syndiqués prépare la liste et désigne les candidats.

Derrière ces attaques personnelles, la véritable raison de cette campagne sont les opinions que j’ai défendues:

- sur le plan de l’entreprise, je me suis prononcé pour les lutte partielles, ou même catégorielles quand ces actions ont des objectifs accessibles (lutte contre les cadences, les disparité des salaires, les licenciements, la répression patronale),
- sur les objectifs généraux (les 40 H, les 4 semaines de congés, l’augmentation générale des salaires) j’ai toujours préconisé la préparation d’une action d’ensemble et au minimum, la coordination sur le plan de la Société seule susceptible de faire reculer gouvernement et patronat. Je me suis toujours opposé à la tactique des grèves tournantes (c’est ce genre de lutte qui conduit les cheminots aujourdh’ui à connaître les licenciements et la repression);
- sur le problème algérien, je me suis, opposé au vote «OUI» au référendum gaulliste, car les Accords d’Evian signifient le maintien des intérêts capitalistes français en Algérie. Par contre, j’ai défendu le mot d’ordre: “Retrait d’Algérie du contingent et des forces de repression”, seule façon pour que le peuple algérien puisse librement disposer de lui-même;
- sur le IVème Plan gaulliste, je me suis prononcé contre toute participation de la C.G.T. aux organismes de ce Plan.

Voilà les principales positions que j’ai défendues, et qu’on ne veut à aucun prix voir s’exprimer dans la section.

Partisan de la discipline dans l’action décidée démocratiquement, je n’accepterai jamais “la discipline des idées”, qui conduirait à la disparition de toute démocratie dans le mouvement syndical.

Une seule organisation syndicale, offrant à toutes les tendances du mouvement ouvrier, la possibilité de s’exprimer librement, constituerait une force décisive de la lutte contre le patronat et son gouvernement.

Je ne me suis jamais caché d'avoir des idées communes avec le Camarade HEBERT de F.O., et d'autres syndicalistes.

Mais je ne reçois d'ordre de personne.

Seule, ma volonté de défendre au mieux les intérêts de ma classe, me dicte ma ligne d'action.

Et c'est pourquoi, j'ai adhéré à la C.G.T.

Y. ROCTON
le 17 Juin 62

LA DIALECTIQUE

Il suffit aux sociologues de constater que le printemps et l'automne, la veille des vacances et la rentrée, sont traditionellement des périodes de mouvements sociaux.

Les grèves qui viennent de se dérouler depuis deux mois comportent des indications prégises aussi bien sur les réactions ouvrières que sur la politique des bureaucraties syndicales.

L'incident qui a provoqué le mouvement des cheminots le 19 Avril, le refus du C.A.P. à un agent de conduite d'AVIGNON, est sans commune mesure avec le développement éclair de la grève dans tous les centres du Sud-Est. La lutte menée, pendant 17 jours chez RENAULT, pour l'obtention d'une prime de bruit, par les seuls ouvriers du département 55, à l'étonnement du reste de l'usine, la combativité des ouvriers de NANTES-BOUGUENAIS, pour faire respecter les accords signés, ces éléments avec d'autres semblent signifier que le mécontentement atteignant un point de saturation, les travailleurs s'engagent spontanément et résolument dans l'action directe.

Un autre enseignement se dégage de la façon dont se sont déroulés ou terminés ces mouvements. Dans chaque cas, les appareils sont en effet intervenus dans la même intention, sinon, dans la même forme.

Alors que le secrétaire de la Fédération F.O. des cheminots condamne tout bêtement les "grèves désordonnées", dès les premières heures, les dirigeants C.G.T. et C.F.T.C. décident la généralisation du mouvement en "une journée revendicative" le 25 Avril.

Ce jour-là, les "grèves désordonnées" sont coiffées par les appareils, l'ordre est rétabli, et le 26, les cheminots reprennent le travail.

Le 7 Mai, chez RENAULT, à l'atelier de la frappe (département 55) une centaine d'ouvriers décident la grève illimitée pour obtenir une prime de bruit. Il faut attendre le 17 Mai pour que «L'HUMANITE» évoque le mouvement du départemert 55, en l'amalgamant d'ailleurs aux grèves tournantes d'autres ateliers. La C.G.T. décide pour le 24 une «journée d'action» généralisée. Le 25, pour la seconde fois, «L'HUMANITE» fait état du département 55. Triomphalement, l'organe du P.C. se félicite du fait que «modifiant leur forme de lutte, les ouvriers de la frappe ont débrayé 1 heure hier avec l'ensemble de l'usine». Le 26, effectivement, «l'incident» était clos.

Depuis le 14 Mai les métallos de la S.N.C.A.S.O. à NANTES se battaient pour imposer puis faire respecter l'accord rompu sur injonction directe du gouvernement. Le 24, jour du lock-out un petit groupe de staliniens tente d'interdire la parole à HEBERT au meeting intersyndical où il s'exprimait au nom de l'U.D.F.O., les conséquences recherchées n'étaient probablement pas le renforcement de «L'Unité»...

Ainsi, lors de la grève du rail comme chez RENAULT, c'est la «généralisation» de l'action qui permet

aux appareils de reprendre en main et de désamorcer des mouvements de nature spontanée. Ailleurs, comme à NANTES, l'appareil stalinien s'est efforcé de casser l'unité d'action, en l'occurence, par des attaques à l'encontre d'un militant révolutionnaire.

Le climat social de cette période préoccupe d'autant plus les appareils de «la gauche» que les exutoires dont elle a usé jusqu'alors pour divertir les Travailleurs ont perdu leur efficacité: la «lutte pour la Paix en Algérie» est dépassée et l'actualité nous apprend que finalement de «bons fascistes» O.A.S. s'accordent avec les «révolutionnaires» du F.L.N.

Au Comité Central de BEZONS, le 31 Mai, THOREZ prononçait un curieux discours. Saluant «l'essor du mouvement revendicatif» il adresse une série de sévères critiques aux cadres responsables du parti: une formulation insuffisante ou irréfléchie des revendications - l'action syndicale ne veut pas toujours dire la grève, la grève est l'ultime recours des ouvriers - pas d'unité à tout prix, surtout au sommet et en particulier avec la C.F.T.C. - enfin, comme dans tous les rapports du parti avec les masses, rien ne pouvant être fait par les forces des seuls communistes, il importe de tenir compte de l'opinion des syndiqués et d'appliquer la démocratie syndicale.

Suit une analyse de la menace fasciste concluant sur cette parole de vérité: *"La menace fasciste n'est pas seulement dans les émeutiers des barricades, la menace est dans le gouvernement lui-même et dans la politique qu'il imprime à notre pays".*

Ces critiques et cette analyse ouvriraient-elles la perspective d'un retour du P.C. aux principes de lutte de classe et la possibilité d'un front ouvrier contre ce régime fascisant? La deuxième partie du discours y répond.

Contre le fascisme il n'y a qu'un seul recours, affirme THOREZ: la lutte commune de tous les travailleurs et de «tous les républicains unis», sans l'unité et sans un programme il n'y a pas de perspective. Le programme proposé par le P.C. est connu: une 6ème république, plus démocratique que les autres (Sénat et préfets supprimés, armée de métier abolie, la police épurée, de nouvelles nationalisations, et l'élargissement du rôle des Comités d'Entreprises). Mais il s'agit là d'une «base de discussion» avec les autres démocrates, en somme, l'échantillon le plus à gauche des propositions à étudier entre «tous les républicains unis». Et puis, pour ne laisser subsister aucune illusion aux cadres du parti, THOREZ rappelle que malheureusement, le programme issu des compromis entre démocrates risque de n'être pas davantage appliqué dans son intégralité que celui du Front Populaire ou du Conseil National de la Résistance.

Il s'agit désormais de mieux présenter cette «perspective» aux travailleurs. Le dialectique suppléera heureusement à la fadeur de la réalité. Le programme reste ce qu'il est, mais, cette formule «restauration et rénovation» (de la démocratie) a pu apparaître, et en tout cas a été exploitée auprès de beaucoup de Français comme un retour pur et simple au passé. Il vaudrait peut-être mieux employer d'autres expressions, comme la nécessité d'établir une démocratie véritable, réelle. Et THOREZ estime opportun de rappeler aujourd'hui les formules célèbres:«Front des Français» - «Il faut savoir terminer une grève». Formules «parfaitement justes» pour le fond, mais qu'il convient de modifier quand leur expression prête «à des interprétations erronées et malveillantes».

Ainsi, du claironnant salut au mouvement revendicatif, le cheminement de la dialectique nous conduit à la conclusion du discours. *"L'essentiel est, malgré l'essor des luttes économiques et parce qu'elles sont seulement des luttes économiques, de donner une perspective aux travailleurs, de donner une perspective au peuple, de lui montrer que nous n'avancerons pas sans l'unité... sans qu'il ne mette lui-même la main à la pâte pour imposer l'unité et un programme..."*

Pour reprendre contact avec le concret, la grève des cheminots comme celle du département 55 chez RENAULT ont illustré, dans leur première phase, des faiblesses quant au contrôle de l'appareil sur les syndiqués.

Au lieu de dire «il faut savoir terminer une grève», il est plus habile de noyer la revendication d'une

prime de bruit, par exemple, «mot d'ordre irréfléchi et insuffisant», dans le catalogue que comporte la résolution adoptée le 1er Juin par le C.C. de BEZONS, et par le fait conforme à la «démocratie syndicale»: augmentation générale des salaires - les 40 heures par semaine — les 4 semaines de congés payés. Et «savoir terminer une grève», sans employer la formule, consistera à reprendre le contrôle par la généralisation - sur une voie de garage - en une «journée revendicative».

Sous prétexte de réagir contre «l'unité à tout prix, au sommet» avec les démagogues de droite, on rompra l'unité d'action avec des militants révolutionnaires d'abord, avec des réformistes ensuite si besoin est, tout en se félicitant «des Accords du front unique ... avec le parti radical par endroits et par endroits même avec le MRP», l'union «de tous les républicains» répondant mieux à l'esprit du «programme» que l'union des travailleurs.

On ne voit donc pas en quoi le C.C. de BEZONS traduirait un «tournant» du P.C. Derrière les mots, c'est un rajustement tactique en fonction des luttes présentes. Alors que les réformistes condamneront les mouvements spontanés et s'afficheront en soutiens de la bourgeoisie, l'appareil du P.C. et de la C.G.T., avec un langage très «gauche», orientera ces mouvements vers des mots d'ordre généraux débouchant sur des actions généralisées qui impliquent le recours et la soumission aux appareils.

Dans la conjoncture actuelle, les travailleurs, incapables de déborder les appareils, n'imposent pas la «généralisation» mais la subissent. Pour que des échecs répétés des mouvements spontanés n'approfondissent pas davantage le désorroi il est nécessaire d'opposer à la «dialectique» la clarté et la vérité».

Puisque, comme le dit fort bien THOREZ, « ... il n'y a aucun ouvrier ... qui envisage de gaîté de coeur de ne pas toucher son salaire à la fin de la quinzaine ... et pour que le travailleur consente ce sacrifice, il faut qu'il ait la confiance et l'espoir, sinon la certitude, que ce sacrifice sera compensé par des avantages qu'il obtiendra ...», alors que soit abandonnée la tactique des grèves tournantes, que pour un objectif précis et forcément limité soient engagées des grèves totales et illimitées (même si elles sont partielles) sous le contrôle direct et constant des ouvriers.

A partir du moment où sont posées ensemble des revendications telles que «l'augmentation générale des salaires - la semaine de 40 heures - les 4 semaines de congés payés - l'abaissement de l'âge de la retraite» (revendications évidemment justes dans leur principe), il faut dire clairement que c'est alors l'existence du régime qui est posée et que ce problème ne saurait être résolu par une grève de 24 heures, même générale.

Il faut ajouter que cette bataille suppose une autre préparation que le OUI du P.C.F. au dernier référendum du Pouvoir personnel et fascisant, ou que la recherche d'un programme commun à «tous les républicains unis»!

GROUPE FERNAND PELLOUTIER
(Juin 1962)

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Serge MAHE
157, Chemin de Carcouët
NANTES
C.C.P. n° 1 898-87
ABONNEMENT: 5,00 NF les 10 NUMEROS
ABONNEMENT DE SOUTIEN: 10,00 NF

Les Soussignés,

Militants C.G.T. - C.G.T.F.O. - F.E.N.

- Partisans résolus de l'Unité d'Action, indispensable au succès des revendications,

- émus des incidents survenus au meeting des métallos nantais (jeudi 24 Mai) où un petit groupe a voulu interdire la parole au Camarade HEBERT qui pratique d'une façon constante l'Unité d'Action entre toutes les Centrales,

- demandent aux Organisations Syndicales de toutes tendances, d'assurer parmi leurs Membres, la liberté de parole et la démocratie syndicale, sans le respect desquelles, il n'y a que division pour le plus grand profit des patrons et du Gouvernement.

- CONTRE LA DIVISION OUVRIERE,

- POUR L'UNITE D'ACTION,

- POUR LA DEMOCRATIE SYNDICALE.

C.G.T.: - G. NOUVEL
- Y. ROCTON
- R. JUDE

Instituteurs: - A, CARDINAL
- S. MAHE
- A. LEGAL

C.G.T.F.O.: - G. COIGNAUD
- A. GRELAUD
- A. PERRAIS

AFFICHER ET FAIRE CIRCULER